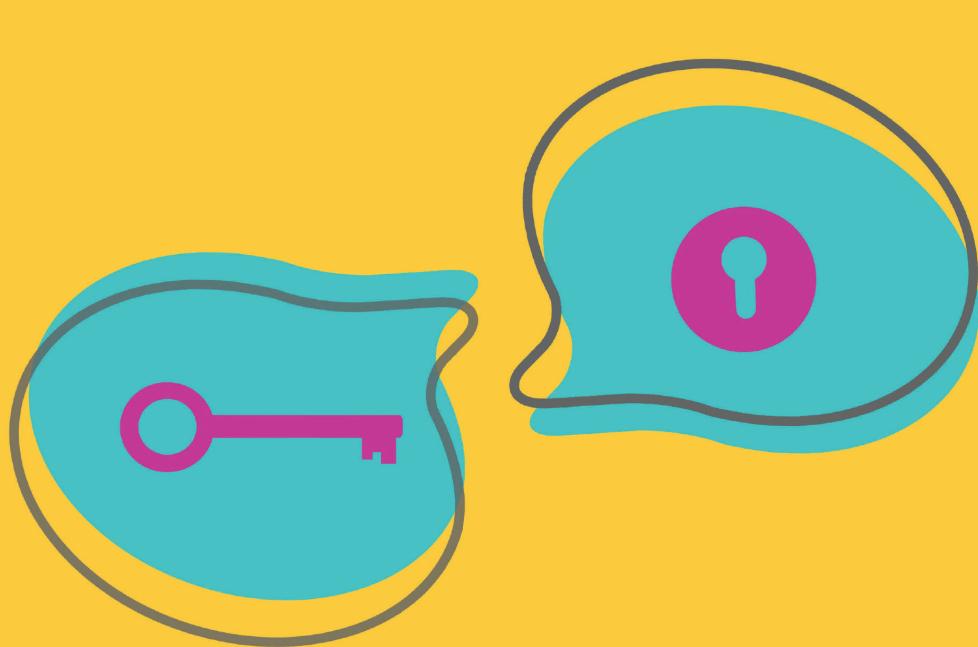




LE MOT DU CSEC

CONSTATS - ANALYSES - REVENDICATIONS

DÉCEMBRE 2025



POLITIQUE SOCIALE FO DUBITATIVE ET VIGILANTE

Les Élus FO Com ont participé à la rédaction d'une résolution et d'un avis motivé sur la politique sociale du Groupe présentée lors de cette instance. Malgré des efforts de la part de l'entreprise dans divers domaines, le constat est plutôt clair ; un recul massif de l'emploi, une charge de travail sous-estimée, une prévention qui arrive trop tard, un management épuisé et parfois sacrifié sur l'autel des transformations, une politique salariale difficilement lisible. Pour FO, cela entraîne un absentéisme qui, malgré une baisse légère, reste trop haut.

Et puis surtout, il y a le dialogue social qui devient très inquiétant et qui risque de nous amener vers une période qu'on pensait révolue. Les représentants FO de terrain sont insuffisamment consultés, associés aux diverses transformations. Pourtant, ils désamorcent bon nombre de

situations entre le personnel et La Poste. Et heureusement ! En 2012, un rapport a été rendu sur le mal-être à La Poste. En a découlé un document appelé : Méthode de conduite du changement qui, depuis, a été balayé d'un revers de main par une Direction qui pensait le problème obsolète... Or, aujourd'hui, FO Com est très inquiète sur la résurgence de ce phénomène aux conséquences catastrophiques pour les personnels. C'est pourquoi nous demandons qu'une méthode de conduite du changement sérieuse et construite revienne au cœur d'un dialogue social de qualité. Il en va de la santé et de la sécurité des postiers. Le postier n'est pas une variable d'ajustement au gré de schémas économiques ou de choix stratégiques, il est un pilier essentiel de l'avenir du service public postal.

DOUBLE MATÉRIALITÉ

Qu'est-ce que c'est que ça ? C'est un concept défini par les normes européennes sur la durabilité. La double matérialité signifie qu'une entreprise doit évaluer la matérialité de ses enjeux ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance). C'est donc un cadre utilisé pour évaluer la performance extra-financière d'une entreprise, au-delà des seuls résultats économiques.

Double matérialité, signifie donc qu'il y en a deux :

1. Matérialité financière : On analyse comment les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance influencent la performance financière de l'entreprise ; par exemple, le changement climatique augmente le coût de l'énergie ou perturbe la chaîne d'approvisionnement ou encore les nouvelles réglementations qui peuvent générer des risques financiers.
2. Matérialité d'impact : On analyse comment les activités de l'entreprise affectent les personnes et l'environnement ; par exemple les émissions de

CO₂ impactant le climat ou les conditions de travail affectant les employés et les communautés.

En gros, c'est ce que l'entreprise affecte et ce qui affecte l'entreprise.

FO Com a posé plusieurs questions sur ce sujet : Comment La Poste va-t-elle harmoniser ces pratiques avec les sous-traitants ? Comment la voix des salariés a-t-elle été prise en compte dans l'analyse ? Est-ce que le CSEC pourra suivre la double matérialité de manière régulière ?

Également, dans cette présentation, on évoque la non-compensation à l'euro près des missions de service public. Ce constat que nous déplorons met en tension l'équilibre économique du Groupe, et ce sont les agents qui en absorbent le choc : surcharge, dégradation des conditions de travail, perte de sens, mobilité forcée, pressions diverses, des clients, de la hiérarchie. FO Com espère donc, et c'est l'occasion de l'écrire à nouveau, que le Groupe va exiger de l'État que la compensation soit juste.

RI : LA POSTE ATTAQUE LE CSEC

La Poste dénonce le Règlement intérieur voté majoritairement par les élus du CSEC. Ce dernier désigne un élu pour le représenter lors du litige déposé en justice par l'entreprise. Pour FO Com, celui-ci a été travaillé longuement par les élus et les représentants syndicaux centraux, il est également passé entre les mains du cabinet juridique mandaté par le CSEC. Ce RI est donc une version définitive. Advienne que pourra.

ÉLECTIONS : MERCI



FO Com conforte sa place de 3^{ème} organisation syndicale lors du scrutin pour l'élection des membres du Conseil d'Administration. Isabelle Fleurence conserve son poste dans cette instance. L'emploi, les conditions de travail, la santé et la sécurité, l'innovation, l'engagement écologique, le télétravail, les missions de service public sont autant de sujets que nous saurons porter grâce à la confiance que vous nous avez accordée.

AIDES PÉCUNIAIRES : UNE AIDE BIENVENUE POUR LES POSTIERS

Les 32 CSE ont validé la délégation de gestion des Aides Pécuniaires afin que La Poste prenne en charge, via son réseau d'Assistants Sociaux, l'accompagnement des postiers en difficulté financière. Si vous êtes dans une telle situation, pensez donc à vous faire aider dans l'élaboration d'un dossier qui pourrait aboutir à une aide pécuniaire remboursable ou non.

BGPN : LA BANQUE DE DÉTAIL

L'évocation de ce sujet à l'ordre du jour du CSEC a suscité bon nombre de questionnements de la part de FO Com : sur le devenir des MH, sur les impacts de la digitalisation qui pèsent sur les Conseillers, sur les modalités de prise en compte de nos clients âgés, sur le maillage territorial en tant que facteur d'attrition ou encore sur l'implication et l'articulation du travail des Chargés de Clientèle dans cette feuille de route.

FO Com rappelle à cette occasion sa revendication d'une prime de fonction pour ces derniers.

Ce thème concerne également les CREC et les questions et informations ont aussi fusé. Un tract FO Com sortira bientôt et détaillera plus précisément les tenants et aboutissants relevés par nos élus au CSEC.